



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.62
9 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 5 novembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

La situation au Kampuchea [22] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU KAMPUCHEA :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/759)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/40/L.4)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/40/846)

M. WASIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Cette assemblée examine le problème du Kampuchea en tant que point de son ordre du jour depuis 1979. Au cours des six dernières années, elle a adopté des résolutions rejetant l'intervention étrangère armée et demandant le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea afin de permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit inaliénable de choisir librement son propre système politique, social et économique sans la moindre ingérence ni intervention de l'extérieur. Chaque année, l'appui apporté à ces résolutions s'étend de plus en plus, passant de 91 voix en 1979 à 110 l'année dernière. Ceci devrait être considéré comme le témoignage incontestable de la condamnation par la communauté internationale de la politique d'intervention militaire au Kampuchea par des forces étrangères, ainsi que l'expression de la préoccupation qu'inspire le sort du peuple kampuchéen à la communauté internationale. La présence militaire continue des forces étrangères au Kampuchea ne peut que témoigner de leur intransigeance envers la recherche d'une solution pacifique au problème par un processus de réconciliation nationale au sein du peuple kampuchéen, sous les auspices des Nations Unies. Presque tous les orateurs précédents ont exprimé leur grave préoccupation devant la situation qui règne au Kampuchea et ses conséquences sérieuses pour la paix et la stabilité de la région. Plus les parties tardent à rechercher un processus véritable de négociation pour trouver une solution au conflit, plus la situation du peuple kampuchéen empire. Un grand nombre d'habitants se trouvent déjà en exil dans les pays voisins, particulièrement en Thaïlande. Ma délégation estime que nous devrions également examiner l'aspect humanitaire de ce problème avec un sentiment renouvelé de préoccupation et d'urgence. Les programmes d'assistance humanitaire au Kampuchea, exécutés par les agences de secours des Nations Unies doivent, par conséquent, continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale, particulièrement de la part des pays donateurs.

M. Wasiuddin (Bangladesh)

La position du Bangladesh sur la question du Kampuchea a toujours reposé sur les mêmes principes. Elle découle de notre profond attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et du Mouvement des non-alignés. La menace ou l'emploi de la force, l'intervention armée et l'ingérence d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre sont directement contraires à ces principes. Par conséquent, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea est la condition principale, sine qua non, d'une solution véritable du problème kampuchéen. Toute tentative visant à justifier une telle intervention armée ou ingérence doit être rejetée de la manière la plus claire et la plus catégorique. Nous estimons que la paix et la confiance dans la région ne pourront être rétablies que si toutes les parties au conflit respectent les principes du droit international régissant les relations amicales et de coopération entre Etats, en particulier le principe du droit des peuples de choisir librement leur propre système politique, social et économique. C'est, dans ce contexte, que nous avons constamment et avec fermeté demandé le retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea, afin que le peuple de ce pays puisse enfin déterminer librement son propre avenir. Le projet de résolution, contenu dans le document A/40/L.4, dont l'Assemblée est maintenant saisie, approfondit divers aspects de la question et souligne les composantes d'un règlement d'ensemble du problème. Le Bangladesh, comme les années précédentes, s'est porté coauteur du projet de résolution.

Il est assez décevant de noter que très peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la situation au Kampuchea. Il y a lieu d'être profondément préoccupé par le fait que l'infortuné peuple kampuchéen se voit encore refuser son droit inaliénable de se prononcer sur son propre avenir à cause de la présence de troupes militaires étrangères dans son pays. Malheureusement, les efforts faits pour aboutir à une solution militaire du problème continuent, ce qui, dans l'ensemble, crée des tensions dans la région. Le "dialogue soutenu" sur les éléments fondamentaux d'un règlement politique d'ensemble, dont on aurait tant besoin ne s'est pas encore concrétisé en raison de la difficulté que présente, d'après le Secrétaire général, "la désignation de participants mutuellement acceptables". Le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document A/40/759, en date du 17 octobre 1985, dont nous sommes saisis, met en relief les efforts déployés par ce dernier pour parvenir à une solution pacifique du conflit. Ma délégation félicite le Secrétaire général des efforts continus et persévérants qu'il fait, dans le cadre de ses bons offices, pour amener les parties à entamer un tel dialogue. A ce

M. Wasiuddin (Bangladesh)

propos, nous tenons à dire combien nous apprécions le rôle important joué par le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea, en particulier par son éminent président, l'ambassadeur Sarré, du Sénégal, le Rapporteur, et le représentant spécial du Secrétaire général, M. Rafeuiddin Ahmed.

Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel :
"les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade." (A/40/759, par. 21)

L'évolution récente de la situation dans la région a prouvé une fois encore qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes afin d'engager un processus de négociation. C'est avec satisfaction que nous prenons note de l'observation optimiste faite par le Secrétaire général, au paragraphe 13 de son rapport, indiquant qu'une convergence de vues s'est dégagée au sujet des principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble. Dans le même ordre d'idée, les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont demandé au Viet Nam, dans une déclaration commune publiée le 8 juillet 1985, de participer à des entretiens de voisinage avec le Gouvernement du Kampuchea démocratique sur les éléments fondamentaux d'une solution durable de la question, qui sont : premièrement, le retrait des troupes étrangères du Kampuchea; deuxièmement, une commission de contrôle et de supervision des Nations Unies; troisièmement, la réconciliation nationale; et, enfin, l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination par la voie d'élections supervisées par les Nations Unies.

Ces éléments sont assurément ceux qui bénéficient de l'appui de la communauté internationale. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique s'est récemment déclaré disposé à participer à de tels entretiens. Nous espérons que toutes les parties répondront positivement à ces initiatives.

A l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies et de la réaffirmation de notre attachement aux buts et principes de la Charte, il nous incombe à tous de réitérer notre volonté de rechercher une solution pacifique, juste et durable au problème du Kampuchea. Pour notre part, nous apportons, comme par le passé, notre pleine coopération aux efforts que vous déployez, monsieur le Président, pour aboutir à une solution du problème. Nous espérons très vivement

M. Wasiuddin (Bangladesh)

que cette assemblée agira de façon décisive en adoptant le projet de résolution par un vote retentissant, témoignage de confiance dans les modalités d'un règlement d'ensemble du problème kampuchéen.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Le quarantième anniversaire des Nations Unies et les déclarations prononcées ici par les chefs d'Etat ou de gouvernement et par les ministres des affaires étrangères ont très nettement mis en relief les préoccupations mondialement ressenties devant l'aggravation de la situation internationale, et notamment l'absence de solutions aux crises qui sévissent dans le monde.

La situation au Kampuchea entre tout à fait dans cette catégorie. L'occupation étrangère du Kampuchea dure depuis sept ans. La lutte du peuple kampuchéen pour ses droits inaliénables à l'indépendance, à la souveraineté, à la liberté et au choix indépendant de son développement se poursuit depuis sept ans. Ce peuple souffre depuis trop longtemps de l'injustice.

Sa lutte prouve une fois de plus que l'emploi de la force ne peut détourner un peuple de son combat pour la liberté et l'exercice de ses droits inaliénables. En outre, il n'y a rien qui puisse susciter davantage l'appui mondial qu'un peuple qui lutte pour son indépendance et son autodétermination.

Sa volonté de lutter rappelle constamment à la communauté internationale qu'il est indispensable de respecter scrupuleusement les principes de la Charte des Nations Unies. Dans ce cas précis, ce sont les principes de non-intervention et d'inadmissibilité de l'emploi de la force contre des Etats souverains et indépendants qui sont les plus pertinents. Il convient, selon nous, de les respecter sans réserve.

M. Golob (Yougoslavie)

Ces principes et ces engagements étaient présents à l'esprit des pays non alignés qui ont élaboré et présenté la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats à l'Assemblée générale des Nations Unies il y a quatre ans. Ceux qui ont voté en faveur de l'adoption de cette déclaration l'ont fait pour réaffirmer le caractère illégitime du recours à la force, de l'intervention et de l'ingérence. Ce sont les principes auxquels adhèrent la Yougoslavie toutes les fois qu'un peuple se croit dénier la possibilité d'exercer son droit à l'indépendance et à l'autodétermination.

Il ne fait aucun doute que l'écrasante majorité des Etats Membres estiment que le droit de toute nation de maintenir son indépendance et le libre choix de son évolution politique et sociale est, et doit être, un droit sacro-saint. Si l'on veut honorer ces principes, on ne peut tolérer que les résultats du recours à la force soient acceptés; de même la communauté des nations ne devrait pas non plus accepter la légalisation sournoise du "fait accompli".

Le droit de tout peuple de décider, en toute indépendance, de son système politique et de son mode de vie est un droit suprême. Ce droit ne saurait être appliqué de façon sélective et différente à diverses régions du monde; son application ne devrait pas non plus dépendre de celui qui contrevient à ces principes.

L'on ne saurait accepter les prétendues interventions et attaques préventives. Elles ne sauraient être justifiées sous prétexte que celui qui commet ces interventions ou la victime de l'agression appartient à l'un ou l'autre bloc ou à telle ou telle alliance.

Il est tout à l'honneur des Nations Unies, en ce quarantième anniversaire, qu'en leur sein, les tentatives faites en vue de justifier le recours à la force et les interventions fondées sur des divergences idéologiques aient été repoussées à maintes reprises. Ceci donne tout son poids au rôle des Nations Unies dans la recherche d'une solution au problème du Kampuchea.

Inspirée par les principes de la politique de non-alignement et par la Charte des Nations Unies, la Yougoslavie appuie le projet de résolution sur la situation au Kampuchea. Les résolutions des Nations Unies, notamment les décisions adoptées lors de la Conférence internationale sur le Kampuchea et lors des conférences des pays non alignés, restent le cadre dans lequel une solution à cette crise peut être trouvée.

M. Golob (Yougoslavie)

On a tenté à maintes reprises de dénigrer le rôle des Nations Unies et de mettre en cause la pertinence des décisions prises par ces organes. Parallèlement, on nous dit que les conséquences des crises, notamment la crise de l'Asie du Sud-Est, sont circonscrites à des zones géographiques fort limitées. Mais les interventions dites locales ne sont pas des événements isolés; elles ont un impact direct sur la situation mondiale. Elles constituent la menace la plus directe à la paix et à la sécurité internationales, car elles sont une atteinte à la souveraineté et à l'indépendance et visent à priver les peuples de leur droit à l'autodétermination. A cet égard également la lutte du peuple kampuchéen a des conséquences sur le plan international.

L'on cherche à faire en sorte que ces problèmes, notamment le problème du Kampuchea, soient réglés dans le milieu restreint des grandes puissances et des privilégiés qui détiennent le pouvoir. Quelle que soit la portée de ces tentatives, il ne fait aucun doute que le peuple du Kampuchea, sa lutte, son courage, sa détermination et son gouvernement représenté ici même à l'Assemblée générale par S. A. R. le prince Norodom Sihanouk, sont des éléments décisifs dans la recherche d'un règlement. Sans eux, les solutions apportées ne peuvent être que de courte durée, dénuées de justice et ne répondront pas à la nécessité de créer un monde plus juste et plus sûr pour nous tous.

Il ne fait aucun doute qu'au Kampuchea la solution doit passer par le retrait des troupes étrangères et l'élimination de l'intervention étrangère. Sans un Kampuchea indépendant et non aligné, libre de toute ingérence et de toute intervention extérieure et sans la possibilité pour le peuple du Kampuchea de décider librement et démocratiquement de son avenir et de son mode de vie, il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité durables et stables dans la région de l'Asie du Sud-Est. C'est le seul moyen d'amener la paix, la sécurité, l'indépendance et la stabilité dans la région de l'Asie du Sud-Est.

M. KASEMSRI (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : En cette année qui marque le quarantième anniversaire des Nations Unies, le problème du Kampuchea n'est toujours pas réglé. Les Etats Membres de l'Organisation ont renouvelé leur engagement de respecter les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies; c'est pourtant la septième année consécutive qu'au Kampuchea les principes de la Charte sont violés du fait de la présence des forces d'occupation. En outre, cette année, nous avons été témoins des attaques vietnamiennes brutales

M. Kasemsri (Thaïlande)

perpétrées contre des camps de réfugiés situés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, qui ont ainsi amené 250 000 Kampuchéens à quitter leurs foyers pour chercher un refuge temporaire en Thaïlande. Cette année a été marquée par une série d'actes d'agression perpétrés contre le Royaume de Thaïlande par les troupes vietnamiennes. Cette année a donc été riche en événements en Asie du Sud-Est.

Pour le préambule de la Charte, dans un passage souvent cité, les peuples des Nations Unies se disent résolus à : "préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

Le peuple du Cambodge doit faire face à la furie du fléau de la guerre qui menace d'anéantir l'identité nationale et l'existence même de la nation. C'est une guerre où se manifeste la brutalité des objectifs et des moyens utilisés par l'agresseur pour priver le peuple de sa "raison d'être" et de sa civilisation ancienne.

L'Article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies stipule que :

"Tous les membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de tout autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

Pour le peuple du Kampuchea, cet article n'offre pas une garantie, car leur agresseur non seulement en a violé l'esprit et la lettre mais a également rejeté les efforts consentis par les Nations Unies en vue de donner effet aux dispositions de la Charte.

M. Kasemsri (Thaïlande)

L'espoir du peuple kampuchéen, c'est que cette auguste instance exerce toute la pression possible sur le Viet Nam et fasse en sorte que les obligations de la Charte soient acceptées par tous les Etats Membres sans exception. C'est cet espoir qui garde vivantes les aspirations légitimes du malheureux peuple du Kampuchea à la liberté et à l'indépendance, pour un retour à la neutralité et au non-alignement. C'est cet espoir qui lui donne du courage dans ses malheurs, au plus gros de la tempête qui a tout balayé sur son territoire. C'est parce qu'il garde cet espoir qu'il compte restaurer la paix, la quiétude et l'harmonie de toutes les nations de la région de l'Asie du Sud-Est; il a l'espoir qu'une fois la paix obtenue, plus d'un million de Kampuchéens retourneront dans leur patrie pour apporter leur aide à la reconstruction de la nation et vivre en harmonie avec tous leurs voisins.

Il est donc nécessaire que l'Assemblée générale ne déçoive pas le peuple kampuchéen; elle ne l'a pas déçu au cours des six dernières années.

Je rappellerai les résolutions antérieures adoptées dans cette salle, qui réclamaient le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et le maintien de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre destin et l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer ni intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea.

Je rappellerai également la convocation sous les auspices des Nations Unies de la Conférence internationale sur le Kampuchea et l'adoption par consensus de la Déclaration, laquelle constitue un cadre raisonnable pour la solution pacifique du problème kampuchéen.

Je peux aussi rappeler, avec regret et déception, le boycottage par le Viet Nam et ses amis et alliés de la Conférence internationale sur le Kampuchea. Néanmoins, la Déclaration exprime l'espoir que :

"le Viet Nam participera au processus de négociation qui peut conduire à un règlement pacifique du problème kampuchéen et à la restauration de la paix et de la stabilité dans l'Asie du Sud-Est. Cela permettra à tous les pays de la région de se consacrer à la tâche du développement économique et social, de prendre des mesures visant à accroître la confiance et de promouvoir la coopération régionale dans tous les domaines d'activités, annonçant ainsi une nouvelle ère de paix, de concorde et d'amitié dans l'Asie du Sud-Est."

(A/CONF.109/5, par. 15)

M. Kasemsri (Thaïlande)

Est-ce que cela semble déraisonnable lorsqu'on lit aujourd'hui la Déclaration, quatre ans après son adoption? J'invite tous les membres à la relire, ou à la lire s'ils ne l'ont déjà fait. C'est indéniablement une approche raisonnable et raisonnée du problème. Cependant, on peut aussi voir pourquoi le Viet Nam l'a rejetée.

Tout d'abord, la Conférence s'est dite préoccupée par la situation au Kampuchea, qui résulte d'une violation du principe du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et de l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales. On peut comprendre pourquoi le Viet Nam ne peut pas accepter cela.

La Conférence a regretté que l'intervention étrangère armée se poursuive et que les forces étrangères ne se soient pas retirées du Kampuchea, ce qui met le peuple kampuchéen dans l'impossibilité d'exprimer sa volonté par des élections libres. On peut comprendre pourquoi le Viet Nam ne peut pas accepter cela.

La Conférence, à l'instar d'autres pays, a souligné que le Kampuchea avait le droit d'être indépendant et souverain, libre de toute menace extérieure d'agression armée, libre de poursuivre son propre développement et d'assurer une vie meilleure à sa population dans un contexte de paix, de stabilité et de plein respect des droits de l'homme. On peut voir pourquoi le Viet Nam ne peut pas accepter cela.

Lorsqu'elle en est venue à la proposition du processus relatif au règlement politique global du problème du Kampuchea, la Conférence a demandé que des négociations aient lieu sur un cessez-le-feu et sur le retrait des forces étrangères du Kampuchea, sous contrôle et vérification des Nations Unies, ainsi que des dispositions garantissant que des Kampuchéens en armes ne puissent empêcher ou interrompre les élections et qu'ils acceptent le résultat des élections. Le processus de désarmement envisagé devrait concerner toutes les factions kampuchéennes. Y a-t-il là quoi que ce soit de déraisonnable?

La Conférence a également reconnu les préoccupations légitimes de sécurité de tous les Etats de la région et, partant, a estimé qu'il était essentiel que le Kampuchea reste non aligné et neutre afin de ne pas constituer une menace pour ses voisins. Est-ce déraisonnable?

La Conférence a également invité les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et tous les Etats de l'Asie du Sud-Est ainsi que les autres Etats concernés à déclarer qu'ils respecteront à tous égards l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut neutre et non aligné du

M. Kasemsri (Thaïlande)

Kampuchea et reconnaîtront le caractère inviolable de ses frontières. Pourquoi le Viet Nam et ses amis et alliés qui se sentent concernés par le problème rejettent-ils cela? Ces Etats sont invités à ne pas entraîner le Kampuchea dans une alliance militaire quelconque ou tout autre agrément qui serait incompatible avec les éléments précédents. Est-ce que cela menace les rapports particuliers - comme le déclare Hanoï - de prétendue solidarité militante avec le régime fantoche de Phnom Penh? Est-ce la raison pour laquelle c'est rejeté par le Viet Nam?

Je pourrais continuer ainsi pendant longtemps; il doit être maintenant parfaitement clair pour tous que le Viet Nam refuse que les Nations Unies jouent un rôle quelconque dans la situation kampuchéenne, parce qu'un tel rôle repose sur les principes que le Viet Nam viole depuis le début.

Cela explique aussi pourquoi le Viet Nam refuse continuellement les efforts entrepris par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour que le problème kampuchéen vienne sur la table de conférence. La dernière proposition de l'ANASE, qui a été annoncée à la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association à Kuala Lumpur, en juillet dernier, invitait le Viet Nam à entamer des pourparlers indirects avec le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique afin de débattre des éléments fondamentaux du règlement global et durable du problème kampuchéen. Cette proposition reposait sur le fait que les deux parties - le Viet Nam en tant qu'agresseur et le Kampuchea en tant que victime - devraient se rencontrer parce que directement impliquées dans le conflit. La proposition, qui avait reçu le plein appui du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, n'a malheureusement pas été accueillie favorablement par le Viet Nam.

D'un autre côté, la position quant au fond du Viet Nam sur le Kampuchea est restée inchangée et peut être résumée comme suit : premièrement, il faut mettre un terme à la menace chinoise; deuxièmement, la clique de Pol Pot doit être éliminée; troisièmement, le régime Heng Samrin Hun Sen est le seul gouvernement légitime du Kampuchea, comme l'ont confirmé les prétendues élections générales de mai 1981.

Cette position a été confirmée à maintes reprises, dans divers communiqués, par ce que l'on appelle les trois Etats de l'Indochine. Plus récemment, le Viet Nam a proposé de retirer unilatéralement ses forces du Kampuchea d'ici 1990, à la condition toutefois que les autres ne cherchent pas "à profiter de ce retrait pour saper la sécurité et la paix au Kampuchea". En outre, dans son communiqué de

M. Kasemsri (Thaïlande)

Phnom Penh en date du 16 août 1985, le Viet Nam a indiqué que les élections générales auraient lieu après le retrait des "forces volontaires vietnamiennes". Même si, pour reprendre les termes du Viet Nam, les autres ne "profitaient pas" de ce retrait total, le Viet Nam n'envisage pas que des élections puissent avoir lieu avant 1990, 12 ans après l'invasion vietnamienne au Kampuchea.

M. Kasemsri (Thaïlande)

L'insistance du Viet Nam sur l'élimination de la clique de Pol Pot prouve deux choses. Tout d'abord, malgré la présence de 180 000 soldats vietnamiens au Kampuchea, le Viet Nam n'a pas pu éliminer la prétendue clique de Pol Pot. Ensuite, c'est une autre raison pour laquelle le Viet Nam a rejeté la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea qui stipule comme principe que tous les Kampuchéens ont le droit de participer à des élections.

Il y a également d'autres manifestations du manque de volonté de la part du Viet Nam de renoncer à ses plans de conquête et de domination.

Tout d'abord, le Viet Nam poursuit ses plans de vietnamisation du Kampuchea. Il le fait en établissant des colonies de peuplement dans les parties occupées du Kampuchea et en exerçant un contrôle sur le Gouvernement kampuchéen à tous les niveaux.

William Branigin, dans son article publié dans le Washington Post du 25 avril 1985 a cité un responsable d'une agence de secours occidentale qui vivait à Phnom Penh il y a quelques années qui a dit, après être retourné récemment dans ce pays, qu'il avait été surpris par le nombre de nouveaux colons vietnamiens qu'il y avait vu. Il a dit en outre que les commerçants de produits agricoles étaient plutôt vietnamiens que kampuchéens.

M. Al Santoni, dans son article publié dans l'Insight Magazine du Washington Post du 28 octobre 1985, a cité M. So Saren, qui était tout récemment encore le directeur de l'hôpital de l'amitié kampuchéo-soviétique, le plus grand hôpital de Phnom Penh. M. So Saren a dit :

"Dans toute institution ou tout bureau de l'administration de n'importe quelle province, district ou village, on se heurte au même problème : un Khmer, c'est-à-dire un Cambodgien, est appelé le dirigeant, mais il doit se conformer aux ordres du subordonné vietnamien. A l'hôpital, même s'il y a 33 docteurs khmers fort expérimentés, toute décision médicale, toute ordonnance médicale, et même toute opération chirurgicale était supervisée et contrôlée par deux jeunes experts vietnamiens dépourvus de toute expérience. Si un docteur khmer n'est pas d'accord avec une décision vietnamienne et essaie d'aider un patient, on lui dit qu'il n'est pas un ami du Viet Nam et son emploi est menacé."

M. Kasemsri (Thaïlande)

Une autre manifestation du manque de volonté du Viet Nam de recourir à une solution politique du conflit kampuchéen est l'offensive annuelle de la saison sèche. C'est durant la dernière saison sèche qu'il y a eu la plus grande opération militaire menée par les forces vietnamiennes au cours des six dernières années contre les forces nationalistes du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique. Malgré ces attaques militaires massives des forces d'occupation vietnamiennes au Kampuchea, les forces du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique sont plus déterminées que jamais à continuer la lutte contre les forces d'occupation étrangères loin à l'intérieur du Kampuchea. En outre, le Viet Nam a eu recours récemment à une campagne d'intimidation contre la Thaïlande. A ce propos, ma délégation a tenu l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité informés des incidents les plus flagrants. Un exemple tout récent est l'incident du 18 août 1985 qui s'est produit à Khlong Yai, communauté agricole et halieutique de 20 000 personnes en Thaïlande, située à un kilomètre environ d'une colline à la frontière kampuchéenne. Il n'y a pas de camps de réfugiés dans les environs, et il n'y a pas eu de combats entre les Vietnamiens et la résistance kampuchéenne lorsque les Vietnamiens ont commencé à bombarder la ville de leur position au sommet de la colline. Un survivant, une femme de 63 ans, Mme Tiam Kasem, a raconté l'attaque dans une interview avec M. Al Santoli du Washington Times de la manière suivante :

"A 10 heures, le dimanche matin, ma famille regardait un programme musical à la télévision lorsque tout d'un coup nous avons entendu une forte explosion et notre maison a commencé à s'effondrer. Tous les meubles ont volé en éclats. Nous étions là, tremblants. Mes tympans ne pouvaient supporter ce bruit. Dans l'explosion, ma petite-fille a été déchiquetée, et son corps et sa tête ont été pulvérisés. Je me suis précipitée pour l'aider, mais il n'y avait rien à faire. Elle avait juste 13 ans, une jolie petite-fille ... méconnaissable. Nous avons encore si peur."

Il est donc évident que la position du Viet Nam sur le problème kampuchéen reste intransigeante, au mépris de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi que le Viet Nam continue d'empêcher tout dialogue réel et significatif entre lui-même et les autres pays intéressés du Sud-Est asiatique.

M. Kasemsri (Thaïlande)

Au début de ce débat, S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, président du Kampuchea démocratique, a fait une proposition en trois points au Viet Nam, qui est importante non seulement de par sa générosité mais également de par sa volonté véritable de veiller à ce que les intérêts légitimes du Viet Nam soient sauvegardés avec la coopération du Kampuchea. Je voudrais reprendre cette proposition en trois points :

Premièrement, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique s'engage solennellement à n'exercer aucunes représailles contre les collaborateurs locaux vietnamiens. Ils jouiront pleinement de tous les droits reconnus aux membres de notre communauté nationale.

Deuxièmement, dans un esprit de réconciliation et d'union, nous accorderons des positions respectables dans notre gouvernement national aux membres professionnellement qualifiés du groupe de Heng Samrin et de Hun Sen.

Troisièmement, nous sommes prêts à signer avec le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam un traité de paix, de non-agression, d'amitié et de coopération technique, culturelle et économique.

Cette proposition est raisonnable. Quelqu'un pourrait-il le nier? Le Viet Nam l'acceptera-t-il? Dans la négative, pourquoi?

Nous n'aurons peut-être jamais la réponse aux questions que j'ai soulevées au cours de ce débat, en partie parce que le Viet Nam a malheureusement refusé de participer au débat sur ce point. Le Viet Nam va-t-il continuer de mépriser les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique au problème kampuchéen? Le Viet Nam va-t-il continuer de recourir à une solution militaire dans l'espoir que sa politique militante prévaudra sur les exigences légitimes du peuple kampuchéen et la volonté de la communauté internationale? Le Viet Nam va-t-il continuer de s'isoler de l'ensemble des nations éprises de paix? La Thaïlande pour sa part souhaite voir le Viet Nam retrouver la place qui lui revient et recouvrer sa dimension internationale.

Ma délégation tient à exprimer toute sa gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt soutenu qu'il manifeste à la recherche d'une solution pacifique au problème kampuchéen. Dans la quête de ce noble objectif, le Secrétaire général a effectué un voyage en Asie du Sud-Est en janvier-février 1985.

M. Kasemsri (Thaïlande)

A ce propos, ma délégation voudrait également rendre un hommage sincère au Comité ad hoc de la Conférence internationale sur le Kampuchea, sous la présidence de l'ambassadeur Massamba Sarré, du Sénégal, pour les efforts constructifs qu'il a consentis afin de parvenir à un règlement global du problème du Kampuchea. Ma délégation désire également exprimer ses profonds remerciements à l'ambassadeur Willibald Pahr, de l'Autriche, qui quittera bientôt son poste de président de la Conférence internationale sur le Kampuchea pour assumer le poste de secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme. Le désir profond de l'ambassadeur Pahr de parvenir à une solution pacifique du problème du Kampuchea et son vif souci du maintien de l'ancien héritage de la culture et de la civilisation cambodgiennes seront longtemps présents à la mémoire des gens épris de paix du Sud-Est asiatique.

Dans son rapport sur la situation au Kampuchea, le Secrétaire général a souligné ce qui suit :

"La situation, marquée par un climat de tension et de vives hostilités, qui s'était instaurée le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea avant ma visite et qui s'est poursuivie pendant toute la saison sèche, a empêché tout progrès immédiat vers cet objectif." (A/40/759, par. 9)

Nous espérons donc que le Viet Nam s'abstiendra de toute attaque inhumaine contre les camps kampuchéens qui, comme le personnel de toute institution internationale quelle qu'elle soit peut le vérifier, n'abritent que des civils kampuchéens qui sont maintenant installés en Thaïlande. En outre, la Thaïlande exige que le Viet Nam s'abstienne de toute autre violation de son intégrité territoriale et de sa souveraineté en utilisant le territoire kampuchéen comme tremplin pour ses incursions militaires et ses bombardements de villages thaïs. Ma délégation en appelle également au Viet Nam pour qu'il cesse de mobiliser des équipes de travailleurs forcés comprenant des civils kampuchéens qu'ils ont obligés à quitter leurs villages et leurs rizières pour entreprendre des travaux de construction dans des zones militaires, où leurs vies sont menacées par des opérations militaires et par le fléau du paludisme.

Si le Viet Nam pouvait s'abstenir de tous ces actes inhumains et illégaux - et je ne vois pas pourquoi il ne pourrait le faire - bien avant 1990, nous aurions alors la preuve qu'il veut changer de comportement. Toutefois, si le Viet Nam devait persister dans sa politique actuelle, il s'isolera encore davantage, non seulement de la communauté internationale, mais également du peuple avec lequel il souhaite avoir une relation spéciale, à savoir le peuple kampuchéen lui-même. Dans

M. Kasemsri (Thaïlande)

ce cas, il serait à craindre que 1990, l'année où le Viet Nam doit retirer ses forces du Kampuchea, arrivera trop tard. Plus on retarde l'expérience, plus elle sera pénible pour toutes les parties intéressées. Voilà pourquoi l'Assemblée générale doit redoubler d'efforts pour parvenir à une solution juste du problème du Kampuchea, et le plus tôt serait le mieux. A ce stade, nous sommes saisis du projet de résolution A/40/L.4 sur la situation du Kampuchea, qui a été présenté avec éloquence par le Représentant permanent des Philippines et parrainé par 58 Etats Membres. Ma délégation demande instamment à l'Assemblée d'appuyer ce projet de résolution.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Au cours du mois qui vient de s'écouler, les Nations Unies ont célébré leur quarantième anniversaire. Cette année a également marqué le quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Du carnage de cette guerre mondiale, nous avons tiré la leçon, péniblement apprise, que la moindre agression d'une nation contre une autre sape la sécurité de chacun d'entre nous. En créant les Nations Unies, le monde a voulu tenir compte de cette leçon pour prévenir toute agression future en assurant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de toutes les nations. C'est une leçon que nous ne devons jamais oublier.

La Charte des Nations Unies commence par ces mots :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances..."

La République socialiste du Viet Nam est entrée aux Nations Unies en 1977. Le Viet Nam a accepté ainsi cette déclaration et l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Les grandes puissances comptent peut-être sur leur propre force pour garantir leur sécurité mais, pour la majorité des nations, l'obligation partagée de s'opposer à l'agression, consacrée dans la Charte des Nations Unies, représente un élément important de leur sécurité nationale. Ces idéaux et obligations représentent la conscience du monde, notre espoir d'un monde libéré de l'agression et du danger de la guerre. Ils nous rappellent aussi des horreurs de la guerre qu'ils sont destinés à prévenir.

Je crains que notre mémoire ne s'estompe et que les leçons si péniblement apprises il y a 40 ans ne risquent de se perdre. Les dirigeants vietnamiens n'ont attendu qu'un an, après avoir souscrit à la Charte de cette organisation, avant

M. Walters (Etats-Unis)

d'envahir leur voisin, le Cambodge. Le Viet Nam a maintenant mis en place à Phnom Penh un régime fantoche de son propre cru. Ce faisant, le Viet Nam s'est dissocié des aspirations pacifiques de la grande majorité de la communauté mondiale.

Aujourd'hui, le peuple cambodgien est menacé par son voisin plus puissant d'un éventuel génocide culturel et de l'extinction de son identité nationale. Faible et désespéré, il s'adresse à la communauté mondiale et aux Nations Unies. S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, dans l'allocution qu'il a prononcée devant cette assemblée il y a un mois, a dit que les Nations Unies constituaient

"... une ultime 'planche de salut' dans cet océan de misères et d'humiliations sur lequel [le peuple khmer] est ballotté depuis tant d'années."

(A/40/PV.18, p. 7)

Six fois en six ans, l'Assemblée générale a été la voix de cette conscience, demandant instamment au Viet Nam de retirer ses forces expéditionnaires illégales et de rendre au peuple khmer son droit de décider de son propre destin sous un gouvernement librement choisi, à l'abri de toute ingérence étrangère. La majorité écrasante qui a appuyé l'appel de l'Assemblée générale pour que l'on retire les forces étrangères témoigne de la préoccupation qu'inspire à la plupart des nations du monde la tragédie persistante que vit le Cambodge. Devant cette situation, le Viet Nam, avec l'aide et la complicité de l'URSS, continue d'occuper illégalement le Cambodge et fait fi de la volonté de la communauté internationale. Il est plus important que jamais que la communauté internationale continue de se faire entendre vigoureusement à propos de la question du Cambodge, comme nous nous préparons à le faire en examinant le projet de résolution dont nous sommes saisis.

A l'intérieur du Cambodge aujourd'hui, c'est sans frein que se poursuit l'oppression du peuple khmer. Sous la domination des "conseillers" vietnamiens, l'autodétermination cambodgienne a été étouffée. Toutes les décisions importantes sont prises par ses proconsuls, et tout fonctionnaire cambodgien qui s'oppose à de telles décisions risque l'emprisonnement. Le Viet Nam proclame qu'une "relation spéciale" existe entre les trois pays qui constituaient antérieurement l'Indochine française. Des Khmers ont été emprisonnés pour avoir rejeté cette relation spéciale ou "solidarité indochinoise". La langue et l'histoire vietnamiennes sont maintenant enseignées dans les écoles cambodgiennes. Un ancien fonctionnaire du régime client du Viet Nam a déclaré qu'un livre d'histoire cambodgien n'a pas été autorisé par les Vietnamiens parce qu'il ne reflétait pas la nouvelle "solidarité".

M. Walters (Etats-Unis)

Le régime mis en place à Phnom Penh par Hanoï ne représente absolument pas le peuple cambodgien et les déclarations d'Hanoï selon lesquelles il en est ainsi ont été rejetées à maintes reprises par le peuple du Cambodge et par ses voisins. L'Assemblée générale des Nations Unies a si résolument rejeté la revendication du prétendant vietnamien au siège cambodgien que, ces dernières années, le Viet Nam lui-même n'a pas jugé bon de contester activement ce jugement. Le régime de Phnom Penh est maintenu au pouvoir uniquement par la force de dix divisions vietnamiennes et son "indépendance" n'est rien d'autre qu'un voile très fin masquant la colonisation et l'exploitation par le Viet Nam.

Non content de contrôler le gouvernement au Cambodge, le Viet Nam cherche maintenant à remodeler ce pays à son image. Pour parvenir à ces fins, des centaines de milliers de ressortissants vietnamiens ont été autorisés à s'installer au Cambodge, s'emparant des terres les plus fertiles et dominant la pêche dans le grand lac du Cambodge, le Tonlé Sap. Le peuple khmer est censé nourrir ces nouveaux arrivants et les aider dans leur colonisation du Cambodge. En dépit des difficultés économiques du Cambodge, le riz et le poisson sont exportés vers le Viet Nam ou réquisitionnés pour nourrir l'armée d'occupation d'Hanoï. Le Viet Nam a également enrôlé des dizaines de milliers de civils cambodgiens pour le travail forcé dans des installations militaires situées dans des zones éloignées proches de la frontière thaïlandaise. Ces civils sont employés dans des opérations de déminage et pour construire des bases et des ouvrages de défense destinés aux forces vietnamiennes. Nombreux sont ceux qui auraient été tués ou mutilés au cours des combats et par des mines. Des milliers de personnes ont contracté des formes graves de paludisme et celui-ci s'est, en conséquence, maintenant répandu dans des zones du Cambodge où il n'existait presque plus.

Le Comité des juristes pour les droits de l'homme rapporte que "les violations des droits de l'homme sont très répandues et flagrantes, y compris l'arrestation arbitraire, la torture brutale et la détention indéfinie dans des conditions dégradantes, causant parfois la mort". Le rapport dit ensuite que la torture est fréquemment infligée ou supervisée par des "conseillers" vietnamiens. Des centaines de Cambodgiens sont emprisonnés sans mise en accusation formelle ni jugement s'ils sont soupçonnés d'appuyer la résistance. Comme un nombre grandissant d'autres Cambodgiens, ils s'opposent à la présence continue du Viet Nam dans leur pays.

M. Walters (Etats-Unis)

L'oppression croissante du peuple cambodgien par le Viet Nam a encore renforcé l'appel des organisations nationalistes dirigées par S. A. R. le prince Norodom Sihanouk et par son ancien Premier Ministre, S. Exc. M. Son Sann. Le Viet Nam prétend qu'il reste au Cambodge pour empêcher le retour des Khmers rouges. Cette allégation masque la véritable intention d'Hanoï, qui est de présenter au monde un choix faux, à savoir appuyer son régime fantoche ou les Khmers rouges, tout en méconnaissant les forces démocratiques qui cherchent à permettre au peuple cambodgien de se gouverner lui-même.

La force grandissante de la résistance antivietnamienne et l'appui que lui apporte le peuple cambodgien montrent que le peuple khmer n'est pas disposé à accepter un régime établi par les baïonnettes d'une armée étrangère. Les Etats-Unis se félicitent de la présence à ce débat du prince Sihanouk et de Son Sann. Avec les organisations qu'ils dirigent, ils sont la véritable incarnation du nationalisme khmer et des espoirs des Cambodgiens pour un avenir qui ne soit dominé ni par les Khmers rouges ni par les Vietnamiens.

Hanoï doit maintenant comprendre que le monde n'acceptera pas son agression contre le Kampuchea, pas plus que le peuple khmer n'acceptera la colonisation vietnamienne. Le Viet Nam cherche à persuader le monde qu'il veut véritablement un règlement pacifique au Kampuchea et que des progrès sont réalisés dans ce sens. Les Etats-Unis et le reste du monde voudraient croire que ces professions d'intentions pacifiques sont sincères. Or, l'histoire dément de la manière la plus accablante la crédibilité des professions d'intentions pacifiques du Viet Nam.

Si le Viet Nam avait la volonté sincère de négocier un règlement au Cambodge, nous nous en féliciterions, surtout pour le peuple cambodgien. En août, Hanoï a annoncé que ses forces se retireraient du Cambodge d'ici 1990, et peut-être même avant s'il y a un règlement politique. Mais cette déclaration ne constitue pas la reconnaissance par le Viet Nam qu'un règlement est nécessaire; elle représente un calcul vietnamien selon lequel son armée arrivera à imposer une solution militaire au Cambodge dans les cinq prochaines années. Pour Hanoï, un règlement politique revient à légitimer le régime qu'il parraine et à assurer la position de ce régime contre toute menace de la résistance cambodgienne et du peuple cambodgien.

Cependant, ces "offensives de paix" du Viet Nam ne sont pas nouvelles pour cette assemblée. Il y a un an, le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a fait à l'Assemblée générale, au nom de son gouvernement, une déclaration dans laquelle il a prétendu percevoir un consensus

M. Walters (Etats-Unis)

grandissant en faveur d'une solution politique au Cambodge et une reconnaissance par les autres des intentions pacifiques du Viet Nam. Il a écarté comme quantité négligeable les forces de la résistance et a préconisé un règlement politique fondé sur des élections et sur des "activités de maintien de la paix". Le Ministre des affaires étrangères était à peine revenu à Hanoï que l'armée vietnamienne au Cambodge lançait la plus intense des offensives depuis l'invasion initiale il y a sept ans. Deux divisions ont été amenées du Viet Nam pour renforcer l'offensive. Les camps de civils, de même que les bases militaires, ont été bombardés sans distinction par les forces vietnamiennes et ont été ensuite pris d'assaut par l'infanterie appuyée par des chars.

A la suite de ces attaques, 225 000 civils khmers ont été forcés d'abandonner leurs maigres possessions et de s'enfuir de l'autre côté de la frontière. La communauté internationale continue à devoir leur venir en aide. La Thaïlande s'est admirablement conduite à cet égard. Les Etats-Unis continueront à appuyer ce programme ainsi que le représentant spécial du Secrétaire général pour l'assistance humanitaire au peuple kampuchéen, M. Tatsuro Kunugi. Le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les différentes organisations bénévoles méritent notre respect et notre appui continu pour le travail inlassable qu'ils réalisent dans la fourniture de secours alimentaires d'urgence et de soins médicaux aux Kampuchéens déplacés, souvent dans des conditions dangereuses causées par les attaques vietnamiennes. Les Etats-Unis félicitent le Gouvernement royal thaïlandais de l'aide apportée au peuple khmer, particulièrement au cours des combats.

Toutefois, il ne suffit pas que la communauté internationale s'occupe des victimes de l'agression d'Hanoï contre le peuple khmer. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts tendant à trouver une solution au problème du Cambodge et à permettre au peuple cambodgien de recouvrer la maîtrise de sa destinée. En 1981, la Conférence internationale sur le Kampuchea, réunie sous les auspices des Nations Unies, a défini les quatre éléments essentiels de tout règlement : premièrement, un cessez-le-feu et le retrait de toutes les forces étrangères dans les plus brefs délais possibles, sous la supervision et le contrôle d'une force de maintien de la paix ou groupe d'observateurs de l'ONU; deuxièmement, arrangements destinés à assurer que des factions armées ne puissent pas empêcher ou désorganiser la tenue d'élections libres et qu'elles en respecteront les résultats;

M. Walters (Etats-Unis)

troisièmement, mesures appropriées pour le maintien de l'ordre public jusqu'à l'établissement d'un nouveau gouvernement; quatrièmement, tenue d'élections libres sous la supervision de l'ONU.

Ces principes demeurent la base d'une solution durable. Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) méritent nos vives félicitations pour les efforts qu'ils continuent de déployer en vue d'une telle solution. Depuis 1981, les pays de l'ANASE ont fait plusieurs propositions conçues pour nous rapprocher d'un règlement qui tienne compte des préoccupations légitimes du Viet Nam en matière de sécurité. La plus importante de ces propositions a été l'appel des pays de l'ANASE pour l'indépendance du Kampuchea en 1983. Malheureusement, Hanoï n'a pas répondu à ces propositions raisonnables.

M. Walters (Etats-Unis)

A leur réunion ministérielle de juillet 1985, les ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE ont demandé que des entretiens directs aient lieu entre la coalition des forces de résistance khmères dirigées par le prince Sihanouk et une délégation vietnamienne qui pourrait comprendre des représentants de la faction de Heng Samrin. Le but de ces pourparlers serait de définir un règlement basé sur les quatre éléments suivants : retrait des forces étrangères; réconciliation nationale; supervision et contrôle des Nations Unies, et élections supervisées par les Nations Unies.

Les Etats-Unis souscrivent avec force à cette proposition des pays de l'ANASE qui, comme de nombreuses autres propositions raisonnables présentées par l'ANASE au cours des six dernières années, vise la réalisation d'un règlement qui préserve les intérêts légitimes du Viet Nam en matière de sécurité. Si Hanoï désire sincèrement un règlement politique du problème, il ne peut qu'accepter la proposition de l'ANASE. Cette proposition est la pierre de touche de la crédibilité des intentions du Viet Nam à l'égard du Cambodge. Les Etats-Unis se félicitent également des efforts constructifs déployés par le Secrétaire général pour arriver à une solution et prennent note du voyage qu'il a effectué dans la région en janvier dernier.

Les Etats-Unis sont fermement convaincus que les parties au conflit du Cambodge - le Viet Nam et le peuple khmer - doivent rechercher ensemble la solution de ce conflit. Le président Reagan, dans le discours qu'il a adressé à l'Assemblée générale le 24 octobre, a inclus le Cambodge au nombre des pays aux prises avec des conflits régionaux au règlement desquels les Etats-Unis sont disposés à jouer un rôle actif. L'ANASE a proposé un cadre excellent pour des négociations entre les parties au conflit. Une fois que ces négociations auront réalisé quelque progrès et que le dialogue entre les parties directement concernées au Cambodge aura commencé, les Etats-Unis discuteront avec l'URSS des moyens de contribuer à ces progrès. Les Etats-Unis seront également prêts à répondre avec leur générosité traditionnelle à la reconstruction de l'économie cambodgienne. Les Etats-Unis espèrent que l'Union soviétique usera de son influence pour amener le Viet Nam à un règlement politique au Cambodge.

Tôt ou tard, même les dirigeants du Viet Nam devront finir par comprendre qu'une solution politique du problème cambodgien est la seule façon de sortir de l'affrontement sans issue auquel ils ont conduit leur pays. La guerre au Cambodge, l'affrontement avec la Chine, l'isolement du reste de l'Asie du Sud-Est et de ses

M. Walters (Etats-Unis)

économies en plein essor ont coûté cher au peuple vietnamien et l'ont privé des fruits de la paix. Pris au piège de la pauvreté et de l'oppression, des milliers de Vietnamiens continuent, au péril de leur vie, de fuir dans de petits bateaux. Des milliers et des milliers de personnes sont emprisonnées sous prétexte d'être rééduquées. Le Viet Nam s'est tourné vers l'Union soviétique pour qu'elle l'aide à supporter le coût de ses aventures militaires et du maintien de son armée, laquelle est actuellement la troisième du monde. L'aide massive que l'Union soviétique accorde au régime de Hanoï lui permet de faire face à ses dépenses militaires mais pas de répondre aux besoins du peuple vietnamien. Moscou a profité de l'aide qu'il fournit au Viet Nam pour accroître sa présence militaire soviétique dans ce pays, soulignant ainsi la duplicité du Viet Nam qui se prétend une nation non alignée.

Le moment viendra où la résistance résolue du peuple cambodgien parviendra à convaincre les dirigeants de Hanoï qu'ils ne sauraient asservir le peuple khmer. Nous espérons que cette prise de conscience aboutira à un règlement du problème cambodgien qui soit acceptable pour le peuple cambodgien. Un tel règlement aurait également pour résultat de mettre fin à l'isolement international du Viet Nam, de rendre au Viet Nam sa liberté d'action et de lui permettre de s'employer à reconstruire son économie dévastée et de relâcher l'étouffement dans lequel il tient son propre peuple.

En 40 ans, aucune génération de Vietnamiens n'a jamais connu la paix. Le pays s'est installé dans la guerre. Il est grand temps que règne la paix.

Les Etats-Unis attendent ce moment avec impatience; entre-temps, ils offrent leur plein appui au Secrétaire général et à ses représentants, dans leur action, ainsi qu'aux pays de l'ANASE et, par-dessus tout, à la lutte du peuple du Cambodge.

Pourquoi la résolution sur le Cambodge que les Etats de l'ANASE présentent chaque année est-elle toujours adoptée à une écrasante majorité, depuis 1979, date où elle a été proposée la première fois? Parce que notre action, ici, constitue un message pour le peuple cambodgien, qui sait ainsi que la communauté internationale n'oublie pas sa cause en tant que nation. Face à l'adversité, aux vicissitudes, aux souffrances et aux atrocités subies par le peuple cambodgien, c'est le moins que nous puissions faire pour lui.

Mme MARTIN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Au mois de décembre dernier, ma délégation a fait part de la profonde préoccupation que lui inspirait la situation au Kampuchea. Nous étions préoccupés par les attaques armées perpétrées contre les campements civils, causant la mort de civils innocents et forçant des milliers de réfugiés à fuir en Thaïlande.

Mme Martin (Canada)

Depuis lors, le Canada a suivi de près l'évolution de la situation dans la région et il continue d'être préoccupé par la persistance de l'occupation illégale du Kampuchea par les troupes vietnamiennes.

Cette préoccupation a été clairement illustrée au mois de juillet dernier, au moment de la visite effectuée par le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, qui s'est rendu dans un certain nombre de camps de réfugiés situés le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande. Cette visite suivait la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'ANASE et montre combien le Canada est désireux que soit résolu le problème.

Le peuple khmer a souffert angoisse et destruction, mais il a su conserver, face à une adversité écrasante, une dignité et un courage qui appellent notre respect. Les épreuves et les souffrances qu'il endure du fait des attaques vietnamiennes sont inacceptables pour mon gouvernement et, je le crois, pour la communauté internationale également.

Le fardeau que doit supporter la Thaïlande est particulièrement lourd du fait que ce pays a la charge de fournir un asile aux réfugiés khmers, alors même que son propre territoire est bombardé et que ses propres citoyens sont tenus de chercher refuge ailleurs. Le Canada estime que les événements survenus durant l'année écoulée ont montré à l'évidence à quel point les actes pouvaient différer des paroles. De nouvelles propositions de paix ont été présentées, mais ces initiatives ne signifient pas grand-chose lorsqu'elles se heurtent à un pays obstiné et puissant sur le plan régional.

Les actes du Viet Nam n'ont fait que confirmer le mépris flagrant affiché par ce pays à l'égard de la communauté internationale et de la souveraineté de ses voisins. Je ne parle pas simplement d'événements politiques abstraits. Des gens, des êtres humains continuent de souffrir de cette tragédie sans fin.

Mon pays continue de fournir une assistance humanitaire au peuple khmer. Le 11 juillet dernier, notre Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures a annoncé que le Canada allait accorder une aide de 2,7 millions de dollars en faveur des programmes humanitaires réalisés en Thaïlande, au titre de l'exercice fiscal actuel. Ces fonds seront libérés par le biais du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international et distribués au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à l'Opération des Nations Unies pour les secours aux frontières et au Comité international de la Croix-Rouge. Avec cette contribution, l'appui que nous accordons aux réfugiés de la région se chiffrera à plus de 31 millions de dollars.

Mme Martin (Canada)

A ce propos, le Canada voudrait rendre un hommage particulier au Gouvernement royal de la Thaïlande pour les mesures qu'ils continuent de prendre en vue de recueillir les malheureux Khmers qui fuient leur pays.

Le Canada demeure un centre important d'accueil de réfugiés en provenance de l'Indochine, dont beaucoup ont d'abord obtenu asile dans les pays voisins de l'ANASE.

Mme Martin (Canada)

Le Canada continue de s'associer au prince Sihanouk, chef du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique pour demander liberté et justice pour le peuple khmer. Nous restons opposés à tout retour d'un régime dont le comportement serait aussi révoltant que celui de Pol Pot. Nous sommes préoccupés par les aspects politiques et humains de ce dilemme. Nous appuyons tous les efforts faits pour arriver à une solution juste et durable, et notamment les efforts déployés par les pays de l'ANASE pour trouver une solution au problème du Kampuchea.

Nous approuvons donc le projet de résolution qui est présenté à l'Assemblée générale par les pays de l'ANASE. Nous estimons qu'il s'agit d'une proposition équilibrée dont la pleine mise en oeuvre mènerait à une solution juste et sensée du problème du Kampuchea. Nous devons cependant lancer un avertissement, à savoir que ce projet de résolution n'aboutira à rien si le Viet Nam n'est pas disposé à retirer ses forces d'occupation d'un pays où, d'un point de vue moral ou légal, il n'a pas droit de cité.

Chacun de nous doit continuer à s'efforcer d'atteindre cet objectif encore lointain de la liberté et de l'indépendance pour le Kampuchea. A cette fin, nous recommandons à toutes les délégations ce projet de résolution que nous avons l'honneur de parrainer.

M. SUMBI (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole, au nom de ma délégation, pour faire connaître nos vues sur le point de l'ordre du jour dont l'Assemblée est maintenant saisie. Cette session du quarantième anniversaire des Nations Unies est une bonne occasion d'évaluer le passé et de faire connaître nos vues sur des questions d'importance vitale dont nous sommes encore saisis, telle la situation au Kampuchea. Nous estimons que le conflit civil, les hostilités et les souffrances humaines au Kampuchea entachent les réalisations des Nations Unies et sont contraires à l'esprit du quarantième anniversaire.

La Charte des Nations Unies contient toutes les dispositions nécessaires au règlement des différends internationaux. Elle contient des principes de base régissant les relations pacifiques entre les Etats souverains. La Charte contient également des dispositions concernant le respect des droits de l'homme, sous la forme de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il est malheureux, toutefois, que ces dispositions n'aient pas trouvé leur expression pratique au Kampuchea. Les régimes qui se sont succédé au Kampuchea n'ont fait aucun effort pour appliquer ces dispositions de la Charte des Nations Unies internationalement respectées de tout temps. Bien au contraire, ils ont fait fi de ces dispositions

M. Sumbi (Kenya)

aux dépens des intérêts bien compris du peuple kampuchéen et sont ainsi devenus les victimes de l'ingérence, de l'intervention et, enfin, de l'occupation étrangères. Cette nouvelle dimension a accru la tension et l'instabilité au Kampuchea et a étendu le conflit à toute la région. Ce conflit a été aggravé en outre par des idéologies et des intérêts rivaux, et des influences qui cherchent à contrôler toute la région de l'Indochine. A cause de ces influences et de l'instabilité qui a régné au Kampuchea, les forces étrangères, aidées par les insurgés kampuchéens, ont renversé le régime alors au pouvoir de Pol Pot dont la réputation en matière de droits de l'homme était des plus déplorable. L'occupation a été suivie par la mise en place d'un régime nommé et maintenu au pouvoir par les forces d'occupation, en violation directe des principes d'autodétermination, de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. Le Kenya ne peut tolérer ce genre de comportement dans les relations entre les Etats.

L'instabilité et le chaos politique qui continuent de régner au Kampuchea ont donné lieu à un afflux considérable de réfugiés, qui est devenu une source de préoccupation majeure dans la région. Ils ont également été la cause des souffrances de la population civile kampuchéenne résidant le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. Bien que la communauté internationale ait réagi admirablement devant les souffrances de ce peuple, une solution plus permanente, c'est-à-dire un règlement d'ensemble du problème du Kampuchea, s'impose.

Dans la recherche d'un règlement d'ensemble du problème du Kampuchea, l'Assemblée générale, à sa trente-quatrième session, s'est efforcée de désamorcer les hostilités et de résoudre le problème du Kampuchea. A cette session, l'Assemblée a demandé qu'un secours humanitaire soit apporté à la population civile, a invité instamment toutes les parties au conflit à cesser immédiatement toutes les hostilités, a demandé le retrait immédiat de toutes les forces étrangères, a invité tous les Etats à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea et a décidé que le peuple kampuchéen devait pouvoir choisir démocratiquement son propre gouvernement sans ingérence extérieure, sans subversion ni coercition.

En dépit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1979 et de la Déclaration ultérieure de la Conférence internationale sur le Kampuchea, le problème du Kampuchea demeure sans solution. A ce jour, la Déclaration et les nombreuses autres résolutions de l'Assemblée générale réitérant les principes d'un

M. Sumbi (Kenya)

règlement d'ensemble du problème ne sont pas appliquées par ceux qui sont directement concernés. Cette situation, notamment celle des réfugiés, et le sort de la population civile qui n'a cessé d'empirer, exigent une attention accrue de la part de la communauté internationale jusqu'au moment où la paix sera rétablie au Kampuchea.

A ce propos, le Kenya réitère qu'il croit et adhère strictement aux principes de bon voisinage, de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires d'autrui et dans la préservation de l'intégrité territoriale des Etats Membres, exige en conséquence le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé la teneur de la proposition des pays de l'ANASE et des résolutions de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 39/5 du 30 octobre 1984, dans laquelle l'Assemblée donne de nouveau son appui aux éléments principaux d'un règlement juste et durable du problème kampuchéen.

L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution A/40/L.4 du 17 octobre 1985. Ma délégation votera pour ce projet de résolution car nous acceptons entièrement les principes et les propositions d'action qui y sont contenus.

Pour terminer, qu'il me soit permis de prendre note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général qui figure au document A/40/759, du 17 octobre 1985. Nous souhaitons que le Secrétaire général continue à suivre de près l'évolution de la situation dans cette région et use de ses bons offices dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble des problèmes que connaît à l'heure actuelle le Kampuchea.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : Notre débat sur la situation au Kampuchea reflète une réalité tragique pour de nombreux êtres humains qui vivent dans ce pays, aussi bien qu'à l'extérieur de ses frontières. Les souffrances indicibles endurées par le peuple kampuchéen pendant le règne de Pol Pot ont été suivies par plusieurs années de guerre et d'effusions de sang permanentes dues aux interventions étrangères et à des luttes internes convulsives. Au cours de l'année écoulée, des opérations militaires d'envergure ont eu lieu au Kampuchea, semant encore davantage la mort et la destruction.

La situation au Kampuchea est évidemment toujours inacceptable du point de vue humanitaire. Elle est en contradiction flagrante avec les principes régissant le comportement international entre Etats, tels que stipulés dans la Charte des Nations Unies. Nombre d'orateurs au cours de la célébration du quarantième anniversaire, y compris le Premier Ministre de mon pays, ont souligné l'importance cruciale que revêt le respect de la règle du droit dans le cadre de la communauté internationale. Les nations, grandes ou petites, doivent respecter scrupuleusement ces principes si l'on veut éviter une situation qui aboutirait, en définitive, à l'anarchie dans les relations internationales. Il est vraiment regrettable qu'il nous faille à nouveau souligner que ces règles fondamentales n'ont pas été respectées dans le cas du Kampuchea. Nous persistons à penser que l'occupation vietnamienne du Kampuchea ne saurait être acceptée ni sanctionnée. Elle doit prendre fin au plus vite. Rien ne justifie que nous devions attendre plusieurs années avant que cet objectif soit atteint.

Il incombe à cette organisation de poursuivre ses efforts pour permettre au peuple kampuchéen de déterminer à nouveau son propre avenir, à l'abri de toute intervention extérieure et de toute répression interne.

Le rapport du Secrétaire général suggère qu'un degré raisonnable de convergence s'est dégagé au sujet des principaux éléments d'un règlement politique d'ensemble. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un processus soutenu de dialogue. A cet égard, ma délégation prie les parties intéressées à n'épargner aucun effort pour aboutir à une solution négociée. Mon gouvernement appuie les efforts en cours, notamment entre les pays de la région, pour parvenir à un accord d'ensemble dans l'intérêt du peuple kampuchéen tout entier.

Le projet de résolution soumis à notre examen renferme les éléments principaux d'une solution pacifique du problème. Ces dernières années, ma délégation a voté pour ce projet de résolution, et nous avons l'intention d'agir de la sorte cette

M. Ferm (Suède)

année. J'aimerais cependant, à ce stade, rappeler le point de vue de la Suède selon lequel aucun gouvernement ne saurait, dans le contexte actuel, être considéré comme le représentant légitime du peuple kampuchéen.

Le Gouvernement suédois continue d'appuyer le programme humanitaire en faveur du Kampuchea. Il a été à maints égards couronné de succès et s'avère toujours nécessaire. En Thaïlande, des dizaines de milliers de Kampuchéens dans le besoin ont reçu une aide substantielle. Il est cependant réconfortant de constater que le nombre de réfugiés kampuchéens à l'intérieur de la Thaïlande s'est réduit à 21 000. A l'intérieur du Kampuchea, les ravages du passé alliés à des conditions climatiques défavorables ont cependant conduit à une situation alimentaire très précaire. L'hygiène et la santé dans de nombreuses parties du pays suscitent également de graves préoccupations. Une assistance internationale s'impose donc d'urgence. Le Gouvernement suédois est prêt à continuer d'apporter son soutien au programme d'assistance humanitaire au Kampuchea.

Le règlement du problème tragique du Kampuchea se fait attendre. Il importe donc maintenant d'encourager les parties intéressées à prendre les mesures qui s'imposent en vue de l'instauration d'une paix durable. Si la paix peut être rétablie, il y a de bonnes raisons d'espérer que l'Asie du Sud-Est deviendra une région où les pays pourront coopérer entre eux sur la base du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui.

Les efforts du Secrétaire général, ainsi que toutes les autres tentatives faites pour encourager une solution pacifique, ont l'aval de mon gouvernement.

M. BEN REJEB (Tunisie) : En abordant le point 22 de l'ordre du jour, intitulé "Situation au Kampuchea", ma délégation souhaite tout d'abord rappeler la nécessité impérieuse pour tous les Etats Membres de cette organisation de veiller au respect scrupuleux des buts et principes de la Charte de l'ONU. Cette charte stipule, entre autres, à l'Article 2, paragraphe 4 :

"Les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

D'après le rapport précieux et substantiel du Secrétaire général, intitulé "Situation au Kampuchea" (document A/40/759), il ressort que l'année 1985 a été particulièrement pénible pour les civils kampuchéens qui ont cherché refuge le long de la frontière séparant la Thaïlande et le Kampuchea et que presque tous ont

M. Ben Rejeb (Tunisie)

trouvé un asile temporaire à l'intérieur de la Thaïlande à la suite de la recrudescence des hostilités.

Les conditions de vie particulièrement dramatiques de milliers de citoyens innocents devenus réfugiés en exil nous affligent d'autant plus que nous nous sommes toujours sentis solidaires des peuples d'Indochine dans leur lutte de libération. Cette solidarité n'est pas conjoncturelle, elle remonte à l'époque où nous menions en même temps le même combat pour l'indépendance et la liberté.

Aujourd'hui, nous sommes peïnés de voir des peuples frères à peine sortis du combat contre le colonialisme et la domination étrangère s'enliser de nouveau dans des conflits fratricides et dévastateurs alors que le bon sens exige la mobilisation de toutes les énergies en vue de parachever ensemble l'oeuvre exaltante de construction et de renouveau.

On sait que le régime des Khmers rouges, dont la Tunisie a dénoncé les excès, a servi de tremplin à l'invasion étrangère, mais il n'en reste pas moins vrai que l'entrée de troupes étrangères au Kampuchea, Etat souverain et indépendant, a singulièrement aggravé une situation déjà précaire. Cette violation de l'intégrité territoriale d'un Etat a conféré de nouvelles dimensions à un problème qui au départ aurait dû normalement trouver sa solution par la voie pacifique entre Kampuchéens.

Quelles que soient les raisons invoquées, l'intervention étrangère au Kampuchea n'a aucune base juridique et constitue de ce fait une atteinte au droit international. Il s'agit d'une ingérence manifeste dans les affaires intérieures du Kampuchea qui ne peut être assimilée à un acte d'autodéfense, comme on s'est évertué à nous la présenter.

Ma délégation apporte son appui aux efforts des ministres de l'ANASE qui s'efforcent de trouver une solution politique acceptable pour tous les Etats de la région. L'appel qu'ils ont lancé le 21 septembre 1983 en faveur de l'indépendance du Kampuchea comporte des éléments positifs en vue d'un règlement politique global. La Tunisie, qui a toujours soutenu les causes justes, appuie cette initiative qui appelle au dialogue et tend à instaurer une paix réelle entre le Kampuchea et tous les Etats de la région.

A notre avis, de nouveaux éléments sont apparus depuis l'année dernière et permettent de nourrir un plus grand espoir, car ils portent à croire qu'un dénouement pacifique de ce problème peut être trouvé.

M. Ben Rejeb (Tunisie)

L'autre élément est contenu dans la déclaration du 4 octobre 1985 de S. Exc. Vo Dong Giang, chef de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, à l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies, lequel, tout en estimant la proposition des "proximity talks" comme digne de considération, a dit :

"Dans l'éventualité où pourrait être atteinte plus tôt une solution pacifique garantissant la sécurité et la souveraineté des Etats et des peuples de la région, y compris le Kampuchea, le retrait total des forces volontaires vietnamiennes pourrait être achevé avant l'échéance de 1990, unilatéralement décidé par les Gouvernements kampuchéen et vietnamien." (A/40/PV.23, p. 17)

A relever également, la disposition du Gouvernement populaire du Kampuchea d'entreprendre des pourparlers avec l'opposition en vue de réaliser la réconciliation nationale et en vue de tenir des élections générales après le retrait des forces étrangères du pays.

Au cas où elles ne relèvent pas de la tactique pure ou de la temporisation calculée, ces récentes prises de position marquent une évolution notable qu'il s'agira de traduire dans les faits.

En tout cas, du moins à notre avis, ces nouveaux développements invitent à un optimisme prudent et comportent déjà les prémisses d'une solution pacifique concernant la situation au Kampuchea.

Son Altesse royale le prince Norodom Sihanouk, patriote connu pour son esprit de tolérance, son attachement à la paix et à la concorde nationale, a fait preuve de réalisme et a émis récemment ici même des propositions concrètes pouvant constituer un point de départ valable pour des négociations fructueuses.

Par ailleurs, le peuple du Viet Nam, qui a fait preuve de beaucoup de bravoure et qui a consenti les plus grands sacrifices au cours de longues années de lutte, ne peut rester insensible aux aspirations légitimes du peuple kampuchéen à l'indépendance, à la liberté et à la paix.

Ma délégation se félicite du fait que les entretiens effectués par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont permis, d'une part, de dégager un degré raisonnable de convergence et, d'autre part, de cerner le cadre général qui pourrait être progressivement élaboré et raffiné par toutes les parties concernées.

Un règlement politique d'ensemble présuppose, à notre avis, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, la promotion de la réconciliation

M. Ben Rejeb (Tunisie)

nationale, l'exercice par le peuple du Kampuchea du droit de décider de son propre sort, le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du non-alignement du Kampuchea.

L'histoire démontre et l'expérience confirme que quels que soient la puissance de feu et le poids de la machine de guerre utilisée, on ne vient pas facilement à bout de la volonté inébranlable d'un peuple et de son aspiration à vivre libre et indépendant. Le peuple du Viet Nam, qui en a fait la dure expérience, doit être parmi les premiers à admettre cette vérité première.

Les aspects de procédure en vue d'un dialogue préparatoire à une conférence internationale ne devraient pas, à notre avis, constituer un obstacle majeur sur la voie de la réconciliation nationale. Ce qui importe, au contraire, c'est de pouvoir s'assurer qu'il existe chez tous les partenaires concernés un sincère désir et une volonté politique commune de s'engager sur la voie du dialogue.

Les conflits régionaux ne peuvent être réglés par les moyens militaires. Un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade. La Tunisie, qui demeure plus que jamais attachée à la légalité onusienne, souscrit entièrement aux efforts tendant à trouver une solution pacifique issue d'un processus de négociations véritables et d'arrangements mutuels.

Je voudrais, avant de conclure, renouveler l'appui de mon pays aux efforts louables du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, à qui nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses et que nous encourageons vivement à poursuivre ses initiatives de paix en vue de faire prévaloir la concorde, la sécurité et la coopération dans cette région du monde.

M. KOUASSI (Togo) : Monsieur le Président, ma délégation a eu, en son temps, l'honneur et le plaisir de vous adresser ses vives et chaleureuses félicitations pour votre élection unanime.

Néanmoins, à vous voir présider la session, ainsi que les cérémonies commémoratives du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies avec autant de maîtrise, de rigueur et d'efficacité, elle ne peut s'empêcher de réitérer à Votre Excellence les sincères sentiments d'estime et de confiance en l'avenir de nos travaux.

L'Assemblée générale examine depuis hier le point 22 de l'ordre du jour consacré à la situation au Kampuchea. En cette occasion, je souhaite souligner que mon pays coparraine en toute lucidité et en toute connaissance de cause le projet de résolution A/40/L.4 qui est soumis à l'examen des membres de cette auguste

M. Kouassi (Togo)

assemblée. Ce faisant, ma délégation est profondément convaincue de la justesse de la cause qui nous réunit depuis hier. A ce titre, cette cause se défend d'elle-même dans la mesure où aucun projet politique, aucun impératif d'ordre idéologique ou sentimental, si élevé soit-il, ne peut justifier, au regard des principes et des objectifs de la Charte de l'ONU, l'invasion d'abord et l'occupation ensuite d'un pays libre, souverain et indépendant.

Par conséquent, cette cause n'a nul besoin de défenseur pour s'imposer aux consciences éprises de paix, de justice, de liberté et acquises à l'idéal de la primauté du droit sur la force.

C'est là la cause noble et exaltante défendue hier, aujourd'hui comme toujours, d'un petit pays, le Cambodge, incapable de menacer quiconque, envahi et occupé par un voisin militairement plus puissant qui, à peine s'est-il libéré de longues guerres, devient à son tour envahisseur, conquérant et dominateur. Ironie du sort, vanité des principes!

Mais l'histoire est le maître des hommes. Elle nous enseigne que les peuples finissent par triompher dans leur lutte pour la cause de la liberté et de la justice, quels que soient le poids du sacrifice imposé, l'importance de l'effort à consentir.

A cet égard, sept années de lutte ont conféré à la cause du Kampuchea le caractère d'une cause exemplaire, défendue avec courage par un peuple fier de son histoire et de ses traditions et qui refuse avec détermination de baisser les bras, de se mettre à genoux ou de courber la tête devant l'arbitraire, le fait accompli et la loi du plus fort.

M. Kouassi (Togo)

Le peuple togolais apporte son ferme soutien et son entière solidarité au peuple kampuchéen et à son gouvernement légitime, le Gouvernement du Kampuchea démocratique, de la même façon que le peuple togolais s'est résolument tenu aux côtés du peuple vietnamien au cours de sa lutte pour son indépendance et sa liberté. Mon pays est toujours solidaire des peuples de tous les continents en lutte pour les mêmes idéaux de paix, de justice et de liberté.

Parce que la cause du Kampuchea est juste et exemplaire, la lutte n'en est que plus populaire. Elle est populaire d'abord en raison du soutien actif, continu et massif dont elle bénéficie auprès de la communauté internationale. C'est ainsi qu'au cours des six dernières années, après ses débats, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté chaque année, à des majorités chaque fois plus renforcées et plus écrasantes, le projet de résolution sur la situation au Kampuchea condamnant l'intervention et l'occupation armées étrangères au Kampuchea et demandant le retrait total des forces étrangères du Kampuchea afin de permettre au peuple kampuchéen d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Je rappelle qu'en 1979, il y avait eu 91 votes en faveur de cette résolution; en 1980, 97 votes; en 1981, 100 votes; en 1982, 105 votes; en 1983, 105 votes également et en 1984, 110 votes.

Ce soutien ferme et massif des pays et gouvernements, non seulement se confirme, mais se renforce et prend un caractère universel avec aujourd'hui près de 60 Etats Membres épris de paix et de justice, répartis partout dans le monde et sur tous les continents, qui acceptent de soutenir ouvertement la lutte du peuple khmer de se porter coauteurs du projet de résolution sur lequel l'Assemblée générale va se prononcer, et ce, nous n'en doutons pas un seul instant, à une majorité encore plus forte.

Populaire en raison de son soutien massif et universel, cette lutte l'est également par les violations des principes qui sont en cause.

L'invasion du Kampuchea et la poursuite de l'occupation de ce pays, en dépit des nombreuses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a exigé le retrait des troupes étrangères, constituent des violations flagrantes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et des principes qui régissent les relations internationales, notamment les principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de chaque Etat, les principes de bon voisinage et de non-recours à la force dans les relations internationales. En signant la Charte des Nations Unies ou en y adhérant, tous les Etats ont pris l'engagement, non

M. Kouassi (Togo)

seulement de respecter scrupuleusement ces principes, mais aussi de les défendre et de les faire respecter partout. Pour sa part, le Togo, pays profondément épris de paix, de liberté et de dialogue a toujours été et sera toujours préoccupé lorsque les principes fondamentaux de la Charte de l'Organisation des Nations Unies sont remis en cause, lorsque la souveraineté d'un Etat est remise en question, lorsque les droits d'un peuple sont bafoués et lorsque la paix et la sécurité d'une région du monde sont menacées.

C'est pour cette raison que, dès le début, le Togo a condamné l'invasion du Kampuchea par les forces étrangères. C'est également pour cette raison que mon pays s'est joint, à chaque occasion, aux efforts de notre organisation visant à trouver une solution au problème kampuchéen. Le Togo a, en effet, voté en faveur des résolutions 34/22 et 35/6 adoptées par l'Assemblée générale respectivement le 14 novembre 1979 et le 22 octobre 1980. Mon pays a également participé à la Conférence internationale sur la situation au Kampuchea qui s'est tenue à New York en juillet 1981, conformément à la résolution 35/6 de l'Assemblée générale. Le Togo a aussi voté en faveur des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale sur la situation au Kampuchea, notamment les résolutions 37/6, 38/3 et 39/5, qui ont toutes exigé le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays, le droit du peuple kampuchéen à décider de son sort sans ingérences étrangères.

Enfin, cette lutte est populaire par le souci du Kampuchea démocratique et de son président, le prince Norodom Sihanouk, de toujours rechercher des solutions par voie pacifique et par le dialogue au conflit du Cambodge, s'inscrivant ainsi dans la voie tracée par la Charte des Nations Unies.

A ce sujet, je voudrais citer la déclaration du Conseil des membres du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en date du 28 août 1985 :

"Le Conseil des ministres du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique tient à dire clairement, une fois encore, que le Kampuchea n'a pas le moindre désir de faire la guerre. Nous avons besoin de paix pour reconstruire notre pays et améliorer le niveau de vie de notre population. Notre seul désir est de vivre en paix et d'entretenir des liens d'amitié avec tous les pays, proches ou lointains, du monde entier."

Malheureusement, les efforts de la communauté internationale pour trouver une solution pacifique au problème du Kampuchea sont demeurés vains. Aucune des

M. Kouassi (Togo)

résolutions précitées de l'Assemblée générale n'a reçu un début d'application du fait de l'opposition de l'une des parties directement impliquées dans le conflit. Cette situation est doublement dangereuse.

Elle est dangereuse, d'abord, pour la paix et la sécurité de la région et du reste du monde. En effet, la guerre peut à tout moment s'étendre au-delà des frontières du Kampuchea, entraînant ainsi les pays de la région et peut-être aussi le reste du monde, par le jeu des alliances, dans un conflit plus large aux conséquences imprévisibles et incalculables.

Cette situation est dangereuse, ensuite, parce que la poursuite de l'occupation du Kampuchea risque de remettre gravement en cause la confiance que les petits Etats placent dans l'Organisation des Nations Unies pour assurer leur droit à l'existence, garantir leur indépendance et le respect de l'intégrité de leur territoire.

C'est pour cette double raison qu'il importe de mettre fin le plus rapidement possible à ce conflit par une solution négociée, conformément à la Charte de l'Organisation des Nations Unies. De l'avis de ma délégation, toute solution du conflit du Kampuchea, pour être conforme à la Charte des Nations Unies, devrait satisfaire aux exigences suivantes : d'abord, établissement d'un cessez-le-feu généralisé; déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies au Kampuchea; retrait de toutes les troupes étrangères du Kampuchea; organisation d'élections libres sous l'égide des Nations Unies afin de permettre au peuple du Kampuchea de choisir librement son système politique et social et son gouvernement sans ingérence étrangère; enfin, signature d'un accord international en vue de garantir l'existence, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer son appréciation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts soutenus qu'il ne cesse de déployer, personnellement et par l'intermédiaire de son représentant spécial pour le Kampuchea, en vue de trouver une solution pacifique à ce conflit qui n'a que trop duré.

M. Kouassi (Togo)

Nous soutenons les efforts du Secrétaire général et l'encourageons à les poursuivre et à les intensifier afin de permettre la réunion, dès que possible, d'une deuxième Conférence internationale sur la situation au Kampuchea avec la participation de toutes les parties directement impliquées dans le conflit et d'autres Etats concernés ou intéressés, notamment tous les membres permanents du Conseil de sécurité. A cette fin, ma délégation lance un appel au Gouvernement vietnamien pour qu'il reconnaisse le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique dirigé par le prince Norodom Sihanouk et qu'il accepte de s'engager sincèrement dans la voie du règlement pacifique du conflit, car, pensons-nous, la sécurité du Viet Nam, pas plus que celle d'aucune autre nation, ne saurait durablement reposer sur la force des baïonnettes et la puissance des armes.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie continue d'être vivement préoccupée par la situation non encore résolue au Cambodge, qui demeure la source principale des tensions et de l'instabilité en Asie du Sud-Est.

C'est la septième année consécutive que la situation tragique du peuple cambodgien est examinée par cette assemblée. L'on a tendance à s'habituer aux situations lorsqu'elles font l'objet d'un point qui est à l'ordre du jour depuis un certain temps. Nous devons nous garder de cette tendance. C'est le devoir des membres de cette assemblée, conscients de leurs responsabilités, de ne pas s'habituer aux actions contraires à la Charte des Nations Unies et de maintenir leur position basée sur des principes dans l'espoir qu'enfin la répétition des faits obligera les parties intéressées à accepter les règles établies du comportement international telles qu'elles figurent dans la Charte.

L'Australie est un ami et un voisin de longue date des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ces dernières années, l'Australie a cherché à avoir de meilleures relations, plus substantielles et constructives, avec le Viet Nam. Nous souhaitons également voir les trois pays indépendants de l'Indochine développer à l'avenir des relations cordiales et de coopération avec les six pays voisins de l'ANASE. Cela améliorerait grandement la stabilité dans notre région. Le principal facteur empêchant le développement de cette coopération si souhaitable n'est pas tant les divergences idéologiques que l'intervention du Viet Nam au Cambodge en 1979 et sa présence persistante dans ce pays éprouvé.

L'Australie estime que, puisque les événements de notre région nous touchent inévitablement, nous avons le droit et la responsabilité de nous associer à la recherche de solutions aux problèmes régionaux.

M. Woolcott (Australie)

Nous ne pensons pas que l'Australie ait un rôle important à jouer dans le règlement du différend au Cambodge. Il est évident que c'est le peuple du Cambodge, le Viet Nam et les pays de l'ANASE qui ont les rôles principaux. Mais, en tant que pays de l'Asie du Sud-Est et de la région du Pacifique du Sud-Ouest qui cherche à jouer un rôle important et utile dans les affaires de notre région, nous pensons que l'Australie a un rôle à jouer qui consiste à appuyer activement le processus de négociation et à promouvoir la volonté politique en vue d'un règlement pacifique du problème cambodgien. Ce faisant, nous reconnaissons que notre tâche est difficile, complexe et que nous ne pouvons être certains qu'elle soit couronnée de succès.

Nos activités reposent sur un certain nombre de principes fondamentaux. Nous croyons qu'une solution pacifique d'ensemble, réalisée grâce à des accommodements régionaux, est importante. Nous avons une expérience considérable - et parfois amère - en matière de recherche de solutions militaires aux problèmes de notre région et nous ne pensons pas que de telles solutions soient efficaces dans le cas du Cambodge. Le rétablissement, par le Viet Nam, de relations normales avec les pays de la région et le reste de la communauté internationale semblerait faire partie intégrante d'une solution d'ensemble aux problèmes existants.

Nous savons que le Viet Nam prétend être intervenu au Cambodge pour aider à renverser le gouvernement khmer rouge tyrannique de Pol Pot. L'Australie elle-même a été profondément révoltée par les atrocités commises par le gouvernement khmer rouge contre son propre peuple, mais, par principe, l'Australie n'a jamais accepté les prétentions d'un pays qui s'arroge le droit de pénétrer sur le territoire souverain de ses voisins contre leur volonté. Lorsque l'invasion vietnamienne du Cambodge a eu lieu, l'Australie l'a condamnée et, à notre avis, on ne peut justifier ni cette invasion ni la présence persistante du Viet Nam au Cambodge.

Aucune solution durable du problème cambodgien ne sera possible tant que ne sera pas reconnu le droit fondamental du peuple du Cambodge de choisir son propre gouvernement. Aucune formule ne doit lui être imposée, si satisfaisante qu'elle puisse sembler à d'autres, si elle ne lui permet pas d'avoir un gouvernement représentant véritablement ses aspirations. Toute autre action serait contraire aux droits fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et entraînerait une nouvelle instabilité au Cambodge et dans la région.

M. Woolcott (Australie)

Pour promouvoir un règlement négocié et permettre aux Cambodgiens de décider de leur propre avenir, l'Australie a toujours demandé aux parties principalement concernées par la question du Cambodge d'entamer un dialogue. Il reste encore un long chemin à parcourir avant de pouvoir être certain de parvenir à une solution du problème, mais nous avons cherché à encourager la souplesse de la part de toutes les parties intéressées dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable.

Nous estimons que le climat politique s'est amélioré l'année dernière. Le fait que le Viet Nam et les Etats-Unis sont maintenant disposés à examiner la question des militaires américains portés disparus en est un exemple. La modération qui caractérise les communiqués des ministres des affaires étrangères de l'ANASE et des ministres des affaires étrangères des pays d'Indochine ces derniers mois en est un autre.

L'Australie considère que les tentatives faites au cours de l'année écoulée pour promouvoir le dialogue entre les pays de l'ANASE et le Viet Nam sont constructives. L'Indonésie a joué un rôle particulièrement important en servant d'intermédiaire entre l'ANASE et le Viet Nam. Le Gouvernement australien a particulièrement noté les efforts inlassables déployés par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Mochtar, pour favoriser l'établissement d'un dialogue constructif entre le Viet Nam et les pays de l'ANASE. Nous avons également suivi de près la contribution importante faite au dialogue par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE en juillet dernier dans leur proposition concernant des "entretiens de voisinage". Nous avons noté que cette proposition avait retenu l'attention du Viet Nam.

Nous nous félicitons de ces propositions, tout comme nous nous félicitons des contacts entre les dirigeants vietnamiens et des représentants d'autres gouvernements de la région asiatique, car nous estimons que toute solution doit découler de la discussion et de la négociation. Nous espérons que toutes les parties sauront mettre à profit l'évolution timide actuelle pour entamer un dialogue.

M. Woolcott (Australie)

L'Australie a continué de jouer elle-même un rôle dans la promotion de ce processus. Elle l'a fait dans le cadre de consultations avec les Etats de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Viet Nam et d'autres parties intéressées, dans le but de déterminer les possibilités de progrès et de clarifier les positions respectives. Ces discussions ont eu lieu, par exemple, au cours du voyage du Secrétaire général des Nations Unies en Australie au début de cette année et au cours des voyages du Ministre des affaires étrangères de l'Australie en Malaisie, au Laos, au Viet Nam, en Thaïlande et à Singapour en mars dernier.

Le fait que nous ayons rejeté l'invasion du Cambodge par le Viet Nam ne signifie pas toutefois que nous pensions que le Viet Nam doive être isolé de la vie économique et politique de notre région. A notre avis, cette manière d'agir ne favorise pas des relations régionales productives. Nous avons l'intention de continuer à développer nos relations bilatérales avec le Viet Nam, car nous sommes convaincus qu'une relation globale et plus productive nous permettrait de poursuivre des objectifs importants, y compris des objectifs liés à l'avenir à plus long terme de la région. Cette approche nous a permis, au cours de cette dernière année ou à peu près, de parler avec franchise et, nous l'espérons, de manière productive, avec le Viet Nam au sujet du problème du Cambodge, tout comme nous avons pu discuter franchement des questions pertinentes avec les pays de l'ANASE et les tierces parties intéressées.

L'Australie ne sous-estime pas les difficultés que pose la solution de ce problème. A la base des entretiens que nous avons eus avec toutes les parties intéressées, nous avons toutefois pu discerner le désir de résoudre le problème du Cambodge, et on peut certainement faire fond sur ce sentiment pour rechercher le moyen d'augmenter la portée et la teneur d'un dialogue régional. Il serait extrêmement malheureux que la région, la communauté internationale et le peuple du Cambodge perdent la moindre occasion d'aboutir à un règlement équitable.

L'Australie tient à jouer un rôle actif dans les efforts humanitaires de la communauté internationale pour résoudre les problèmes qu'engendre la situation cambodgienne. L'Australie, en tant que l'un des principaux pays de réinstallation pour les Cambodgiens et autres réfugiés indochinois, continuera de participer aux efforts de réinstallation tout en mettant en garde contre des propositions qui ne pourraient vraisemblablement pas aboutir à une solution permanente. Il est de plus en plus urgent que d'autres efforts soient faits pour assurer le rapatriement

M. Woolcott (Australie)

volontaire des Cambodgiens déplacés sous les garanties nécessaires à la protection des droits de l'homme.

En même temps, l'Australie continuera, par l'intermédiaire des institutions internationales intéressées, d'apporter une assistance dans la zone frontalière entre la Thaïlande et le Cambodge pour satisfaire aux besoins humanitaires évidents. En outre, une assistance destinée à l'intérieur du Cambodge continuera d'être fournie par l'intermédiaire d'organes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des organisations non gouvernementales. Notre but reste d'alléger les souffrances humaines et de créer des conditions qui encouragent les Cambodgiens à rester dans leur pays et les Cambodgiens déplacés à envisager leur retour.

Entre-temps, nous espérons sincèrement qu'on fera tout ce qui est possible pour assurer le bien-être de ceux qui ont dû quitter leurs foyers à cause de la situation actuelle et que rien ne sera fait pour mettre en danger leur vie et leur sentiment général de sécurité.

Tout compte fait, c'est le peuple cambodgien lui-même qui souffre quotidiennement des conséquences d'un conflit que le système international n'a pu résoudre jusqu'ici. C'est dans son intérêt que nous devrions tous, notamment ceux d'entre nous qui sont situés dans la région, poursuivre nos efforts en vue d'aboutir à une solution pacifique au Cambodge, et répondre généreusement, entre-temps, aux besoins humanitaires pressants.

Le projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale est le résultat des efforts constants de l'Association des Etats du Sud-Est asiatique pour aboutir à une solution juste. L'Australie a appuyé les résolutions de l'Assemblée générale au titre de ce point depuis 1979 et, cette année encore, nous voterons pour le projet de résolution A/40/L.4.

La séance est levée à 12 h 55.